

→ Complétude sur votre dossier CU 22194 23 C0143.

★ ↗ ↑ ↓ ✕



De : no-reply@megalis.bretagne.bzh
A : [Moi](#)

22 Décembre 2023, 20:34
4KΩ

Madame, Monsieur,

Votre dossier de demande d'autorisation au titre du droit des sols, enregistré en mairie le 19/12/2023 sous le numéro CU 22194 23 C0143, est réputé complet. Le délai d'instruction de votre dossier est de 2 mois. La collectivité a donc jusqu'au 19/02/2024 pour statuer sur votre dossier.

Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour. Parallèlement à ce mail, vous recevrez un courrier par voie postale vous rappelant toutes les informations nécessaires.

Cordialement,

Le service instructeur de PLESTIN-LES-GREVES .

← CUB 22194 23 C0143 - Réponse

★ ↗ ↑ ↓ ✕



De : [Glen LECABEC](#)
A : [Moi](#)

29 Janvier 2024, 20:55
10KΩ

Bonjour M. LE DANTEC,

Je vous contacte pour vous informer que nous ne pouvons pas donner suite à votre demande de certificat d'urbanisme opérationnel.

En effet, dans cette demande, vous souhaitez savoir si une dépendance de votre maison peut être renouvelée pour y faire du logement.

Malheureusement, la parcelle étant située en zone A (agricole) et le bâtiment n'étant pas répertorié dans notre Plan Local d'Urbanisme, la rénovation de la dépendance pour un usage d'habitat n'est pas possible.

Cependant, nous travaillons avec LTC sur le PLUIh (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui devrait répertorier plus de bâtiments sur la commune et qui devrait entrer en vigueur en 2026.

Aussi, je vous invite à contacter LTC via l'adresse mail suivante afin de vous assurer que le bâtiment a bien été recensé par leurs agents et qu'il sera identifié dans le futur PLUIH : pluih@lannion-tregor.com

Merci de votre compréhension. Restant à votre disposition.

Cordialement,

Glen LE CABEC
Service urbanisme - Mairie de Plestin Les Grèves
02 96 35 68 94 (ligne directe) – urbanisme@plestinlesgreves.bzh